Madame, Monsieur,

Des analyses ont été réalisées sur le réseau d’eau (chaude) de XXXXX et ont mis en évidence un taux anormal de légionelles. Il nous a paru nécessaire de vous informer sur cette bactérie et sur la maladie qu’elle est susceptible d'engendrer.

***Les légionelles et la légionellose***

Les légionelles sont des bactéries présentes naturellement dans l’eau et peuvent se multiplier dans les réseaux d’eau où leur prolifération est favorisée par les dépôts de tartre et la stagnation d'eau.

La légionellose est une infection pulmonaire grave qui affecte les adultes et plus particulièrement les personnes fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies ou traitements affaiblissant les défenses immunitaires, etc...).

Cette maladie ne se transmet pas de personne à personne.

La contamination se fait par voie respiratoire, par inhalation d’eau contaminée diffusée en aérosol (douche, bain bouillonnant, …).

La période d’incubation de la maladie est de 2 à 10 jours. La légionellose se traduit d’abord par un état grippal avec de la fièvre et une toux qui peuvent s’accompagner éventuellement d’autres signes (troubles musculaires, digestifs, neurologiques, maux de tête, etc …).

Dans la majorité des cas, sous traitement antibiotique adapté, l’évolution est favorable. Le traitement est d’autant plus efficace qu’il est mis en œuvre rapidement.

Devant l’existence ou l’apparition d’un ou plusieurs des signes évocateurs de légionellose, nous vous invitons à consulter rapidement un médecin et à lui présenter ce courrier.

***Les mesures mises en œuvre***

Le taux de bactéries identifiées au niveau d’un ou plusieurs points du réseau d’eau chaude de XXXXXXXXXXX a nécessité la mise en œuvre :

1. **de mesures préventives et/ou curatives de la part de XXXXXXXXXXXX** qui ont pour objectifs de supprimer la contamination.
2. **de la mise en place de filtres anti-légionelles afin de vous protéger lors de l’utilisation des douches**.

**On peut continuer à :**

* **boire l’eau du robinet**, car il n'y a pas de transmission par **ingestion** d’eau,
* **prendre les douches équipées de filtres.**

Contact ARS